

# La réception des marchandises commandées

Les marchandises commandées sont livrées par le fournisseur à une date prévue. Le fournisseur peut se charger de la livraison ou faire appel à un transporteur. La livraison doit être contrôlée pour être acceptée ou refusée. Une fois acceptée, la marchandise doit être stockée en magasin.

## 1. Le suivi des commandes

Le suivi des commandes et la préparation de la réception des marchandises peuvent se faire à l'aide d'un planning ou de l'outil informatique. Le suivi des commandes permet de visualiser les commandes en cours, repérer les dates de livraison et informer le services des achats sur les retarde de livraisons et les livraison partielles.

## 2. La réception des marchandises livrées par le fournisseur.

Lorsque le fournisseur livre l'entreprise, il décharge la marchandise es présente un bon de livraison en deux exemplaires. Le bon de livraison fait état des références, des unités et des quantités livrées. Le réceptionnaire doit vérifier si les marchandises livrées correspondent aux marchandises commandées, l'état de la marchandise et signer les deux exemplaires du bon de livraison s'il accepte la livraison, le premier exemplaire lui est destiné, le second est conservé par le fournisseur.

## 3. La réception des marchandises livrées par un transporteur

La marchandise commandée chez le fournisseur peut être livrée par une société de transport. Le transport présent, à la livraison, une lettre de voiture en deux exemplaires. La lettre de voiture fait état du nombre de colis livrés identifiés par des numéros, du poids et de la nature de la marchandise. Le réceptionnaire doit vérifier le nombre de colis, l'état des colis et signer les deux exemplaires de la lettre de voiture s'il accepte la livraison, le premier exemplaire lui est destiné, le second est conservé par le fournisseur.

## 4. L'émission de réserves

Lorsque le réceptionnaire constate un colis en mauvais état, il peut refuser ou accepter partiellement la livraison. Dans les deux cas, il émet des réserves en indiquant sur le document de livraison des anomalies relevées. L'entreprise cliente doit confirmer ces réserves ç son fournisseur dans les trois jours par lettre recommandée avec accusé de réception.

## 5. L'entrée des marchandises en stock

Lorsque la livraison a été acceptée, la marchandise doit être stockée. Pour constater leur entrée en stock, le réceptionnaire remplit le plus souvent un bon d'entrée. Ce bon d'entrée peut ensuite être saisi sur poste informatique pour mouvoir le stock.